

# SUD ne signe pas !

Avril 2018

La séance de signature de l'accord d'accompagnement social de la plaque ROISSY a eu lieu le 12 avril 2018. Auparavant, un comité technique avait lieu pour une dernière discussion et un avis sur le projet. Ce deuxième comité technique intervient après le boycott du premier par SUD et CGT et un quorum non atteint. Lors de ce deuxième comité, CFDT et FO ont voté pour, SUD et CGT ont voté contre et l'accord a été signé par CFDT et FO dans la foulée. C'est un véritable chèque en blanc donné à la direction, car l'accord est suffisamment flou pour que toutes les options soient possibles !

## L'obligation reste obligatoire !

Même si elle est un peu tempérée, car la DRLOI va jouer sur la fin de contrat de nombreux intérimaires, l'obligation de suivre son activité reste de mise. Cela est surtout vrai pour les agents du HUB, car c'est bien cet établissement qui perd l'essentiel de son trafic, les transferts de trafic de la PIAC vers le HUB restant marginaux. Et gageons que les services RH des établissements vont tout faire pour que le personnel suive l'activité transférée arguant de la prime de transfert de 700€ ou simplement disant qu'il n'y a pas le choix car c'est marqué dans l'accord.

## Pas de chèque en blanc

Une fois l'accord signé, on ne sait pas du tout comment les choses vont se passer. Certes, il y a ce qui est écrit dans l'accord, mais cela reste tellement flou que tous les abus sont permis. Nous avons poussé à la création d'une commission de médiation locale pour régler les cas litigieux mais là encore, ce sont bien les chefs d'établissement qui auront le dernier mot. Et s'il n'y a pas moyen de se mettre d'accord, c'est la commission de suivi, avec les syndicats signataires, qui prendra le relais. D'ailleurs, à ce jour, nous n'avons toujours pas la liste des agents concernés ni le nombre d'emplois exact pour ces transferts ! Bonjour la transparence !

## L'emploi sur la sellette

Dans cette réorganisation, il y a un critère qui n'est pas marqué noir sur blanc mais qui existe : **l'emploi**. En effet, lorsque nous avons posé la question, la réponse a été assez claire. ROISSY HUB aura un effectif à terme que l'on peut situer entre 600 et 700 personnes et ROISSY PIAC un effectif entre 300 et 350 personnes. Un rapide calcul montre que **c'est au bas mot 200 emplois au minimum qui vont disparaître** dans ce jeu de chaises musicales. Et l'on ne compte pas le nombre d'intérimaires dont la mission va s'arrêter car ce ne sont pas les 25 cédésations promises qui vont régler le problème, d'autant que celles-ci ne figurent pas dans l'accord, mais seulement dans un relevé de décisions à venir...

## Et après ?

Encore une question qui nous taraude. Que va-t-il se passer après février 2019 et les derniers transferts de trafic ? Une fois que tout sera mis en place, les 10 lignes d'ouverture de la PIAC et le vidage en règle du HUB, est-ce que la DRLOI va faire le nécessaire pour trouver de nouveaux flux sur le HUB ? Y aura-t-il une nouvelle réorganisation, voire une filialisation de l'international ? Les horaires des deux centres vont-ils évoluer ? Et si oui, dans quels sens ? La nuit de la PIAC va-t-elle continuer avec le départ des DOM ? Ces questions, nous les avons posées sans avoir de réponses précises. On le voit, il y a bien trop d'inconnues pour engager notre signature sur un document qui ne sera peut-être même plus d'actualité demain !